

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2020_035

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 juin 2020

Nombre

de Conseillers en exercice 15

de Présents 14

de Votants 15

L'an deux mille vingt et le neuf juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, exceptionnellement et après autorisation, à la Salle Polyvalente de Champtercier, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

Désignation des délégués auprès du SMAB

Etaient présents : ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BARDET Michel, HAMOT Christine, MARTIN Jean-Marie, GORSKI Marc, MEYNIER Cyrille, CARLAVAN Lydie, PAGANI Virginie, VILLARON Bruno, TEULER Pierre, TURREL Delphine, HEYNDRIKX Kris, GASSEND Christian

Absents :

Excusés :

Procuration de : ROUSSELET Jean-Louis par VILLARON Bruno

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Monsieur Michel BARDET, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 03/06/2020

Vu la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 26/05/2020,

Vu l'élection du Maire et des Adjoints lors de la séance du Conseil Municipal en date du 26/05/2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de Champtercier,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE comme délégués auprès du Syndicat Mixte Asse-Bléone :

- Monsieur Michel BARDET, 2ème Adjoint
- Monsieur Christian GASSEND, Conseiller Municipal

POUR :15

ABSTENTION :0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Antoine ARENA



Transmise au Représentant de l'État.